



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture du tabac : Gironde

Question écrite n° 9828

Texte de la question

M Pierre Lagorce appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des planteurs de tabac de la Gironde. Les planteurs de tabac de la Gironde s'inquiètent en effet pour leur avenir car, après un printemps beaucoup trop pluvieux et un été trop sec, les récoltes s'annoncent médiocres. Ils doivent cependant faire face à leur remboursements et même à des investissements pour envisager un nouveau départ vers la prochaine récolte. Ils craignent que les quotas sur certaines productions, alliés aux mauvaises conditions climatiques obligent de nombreux tabaculteurs à désertir la région et donc que la production française de tabac ne s'effondre. En conséquence, il lui demande, et surtout dans la mesure où le département de la Gironde a été déclaré sinistre, quelles sont les mesures qu'il envisage d'adopter pour venir en aide à ces tabaculteurs qui participent à l'équilibre économique de la région et qui contribuent également à l'approvisionnement de la SEITA.

Texte de la réponse

Reponse. - La production de tabac fait l'objet au plan communautaire d'une organisation de marché étroitement encadrée qui ne permet pas l'attribution d'aides au revenu autres que celles versées par le FEOGA. La rigueur de cette réglementation a été récemment renforcée par la mise en place pour chaque variété de quantités maximales garanties, dont le but est, comme pour les autres secteurs de productions agricoles, de plafonner les dépenses de soutien de marché qui se sont élevées pour le tabac à plus de 900 millions d'ECU au cours des dernières campagnes. Cependant, au plan national, une aide continuera à être apportée à la profession pour lui permettre de poursuivre la reconversion de la production vers des variétés mieux adaptées à l'évolution du marché, notamment vers des variétés blondes. Cette reconversion est également accompagnée par un soutien à l'équipement des planteurs en matériel de séchage, de stockage et de conditionnement. Cet effort devra être poursuivi pour tenir compte des contraintes qui vont être renforcées au plan communautaire dans le but de limiter la teneur en goudron des cigarettes. Ce n'est qu'à ce prix que le débouché offert par la SEITA pourra être maintenu à une part importante de la production française de tabac.

Données clés

Auteur : [M. Lagorce Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9828

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 823